

JOURNÉE DE LA COURSE DE SATIN 2017

dimanche 4 juin 2017 – Manade Allard – 13200 ARLES

REGLEMENT GENERAL

1. Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organise, dans le cadre de la manifestation de la Course de Satin, un concours de ferrade, un concours de maniabilité, la course de Péu Blanc, la course de Satin, la course de la Taiolo.
2. Les animaux présentés devront être vaccinés depuis plus de quinze jours et depuis moins d'un an contre la grippe équine. Ils devront également être munis d'un transpondeur électronique.
3. Un contrôle vétérinaire sera effectué lors de l'arrivée des chevaux.
4. Tout animal atteint ou soupçonné d'être atteint d'une maladie contagieuse sera refusé. Aucun recours ne pourra être engagé à l'encontre des organisateurs en cas de maladie contractée par les chevaux lors de leur présentation à la manifestation.

En cas d'épidémie, la manifestation serait purement et simplement annulée.

5. En cas d'accident survenu ou de maladie contractée au cours du séjour des chevaux sur le site de la manifestation, les soins seront à la charge du propriétaire de l'animal.
6. Un emplacement spécifique sera réservé au stationnement des chars et des vans. Pour éviter le désordre, il est recommandé de respecter les emplacements prévus.
7. Les éleveurs seront chargés de l'entretien général et de la garde des animaux.
8. Toute responsabilité pouvant résulter du transport des chevaux et de leur présence sur les lieux de l'exploitation, demeurera à la charge du propriétaire qui aura à assumer leur garde ou la déléguer à un tiers ou à son personnel, étant précisé qu'en aucune manière les organisateurs n'auront une obligation de garde des chevaux présentés.
9. Des explications sur ce règlement seront éventuellement adressées aux intéressés qui en feraient la demande.
10. Seront associés à la manifestation des exposants (selliers, fabricants de vans, fabricants d'aliments pour chevaux, artisans, etc...), qui seront installés sur le site.
11. Il est demandé aux cavaliers de revêtir la tenue gardiane traditionnelle (se référer à la charte de la tenue vestimentaire des gardians). Le harnachement Camargue (selle gardiane avec martingale, croupière, mors gardian, seden, caveçon camarguais, si nécessaire, étriers cage, tapis de selle en feutre à damier marron et blanc par exemple...) est exigé. Pour les concurrents participant à la course de la Taiolo, une tenue autre que Camarguaise est autorisée, cette tenue devra, cependant, rester correcte.
12. Les manadiers s'assureront, lors du concours de ferrades, que les cavaliers engagés sont à jour de leur assurance ainsi que les papiers relatifs au cheval (vaccination et autres).
13. Pour tous les participants le port de la bombe ou casque et du gilet de protection sont fortement conseillés.
14. Festiv'Arles – Maintenance et Traditions ne demande pas de droit d'inscription.
15. L'accueil du public se fera à partir de 8 h jusqu'à la fin de la manifestation sur le parking matérialisé à cet effet. Les vans et les camions bétaillères seront stationnés dans le clos signalé par des panneaux.
16. **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours**



FESTIV'ARLES

REGLEMENT DU CONCOURS DE MANIABILITÉ **2017**

dimanche 4 juin 2017 – Manade Allard - Sambuc – 13200 ARLES

- ☆ Ce concours aura lieu sur le territoire du Pays d'Arles. Il est ouvert à tous les cavaliers de toutes régions, et aux chevaux de race Camargue, harnachés Camargue.
- ☆ Les inscriptions seront reçues jusqu'à 13 h 30
- ☆ Le parcours est tracé en fonction du terrain, par des professionnels du monde du cheval. Le classement sera déterminé par le chronométrage et par les pénalités éventuelles.
- ☆ Selon le nombre de concurrents, Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organisateur se réserve le droit de procéder à des éliminatoires.
- ☆ Bien que, par tradition, cette épreuve se déroule selon les règles de la plus grande courtoisie, les litiges éventuels seront soumis au comité organisateur dont la décision sera sans appel.
- ☆ Par mesure de sécurité, Festiv'Arles – Maintenance et Traditions se réserve le droit de refuser la participation de tout cheval.
- ☆ Chaque cavalier devra, **obligatoirement**, se munir des papiers vétérinaires du cheval, qui seront présentés dès l'arrivée à la manade.

Sans papier, le cheval ne pourra pas participer au concours.

Il sera exigé également une assurance responsabilité civile du cavalier en cours de validité. Un vétérinaire sera sur place pour contrôler les papiers.

- ☆ 1^{er} Prix Maniabilité participants de 5 à 13 ans : 1 bon d'achat de 50 € Espace Sellerie
- ☆ 2^{ème} Prix Maniabilité participants de 5 à 13 ans : 1 bon d'achat de 30 € Espace Sellerie
- ☆ 3^{ème} Prix Maniabilité participants de 5 à 13 ans : 1 bon d'achat de 20 € Espace Sellerie
- ☆ 1^{er} Prix Maniabilité participants de 14 ans et plus : 1 bon d'achat de 100 € Espace Sellerie
- ☆ 2^{ème} Prix Maniabilité participants de 14 ans et plus : 1 bon d'achat de 70 € Espace Sellerie
- ☆ 3^{ème} Prix Maniabilité participants de 14 ans et plus : 1 bon d'achat de 50 € Espace Sellerie
- ☆ **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours.**
- ☆ **Pour les participants le port de la bombe ou casque et du gilet de protection sont fortement conseillé, pour les participants mineurs l'autorisation parentale doit être complétée et remise à Festiv'Arles – Maintenance et Traditions, organisateur de la manifestation.**

En cas d'accident, FESTIV'ARLES – Maintenance et Traditions décline toute responsabilité en ce qui concerne le public et les participants.

Journée de la Course de Satin

dimanche 4 juin 2017

Fiche d'engagement 2

CONCOURS DE LA MANIABILITÉ

CHEVAL

Nom..... Age.....

Naisseur.....

ENTIER

JUMENT

HONGRE

Nom du Propriétaire.....

CAVALIER

Nom..... Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

.....

Je soussigné.....déclare :

- avoir une assurance responsabilité civile personnelle pour mon cheval,
- **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours**
- avoir pris connaissance du règlement et de m'y conformer

Date et Signature :

Autorisation Parentale

Je soussigné.....

autorise mon fils, ma fille mineur (e).....

âgé (e) de.....ans, à participer aux épreuves du concours de la Maniabilité
du 4 juin 2017 et de ce fait dégage de toute responsabilité les organisateurs.

Date et signature des parents ou du responsable :

Autorisation de Participation

Je soussigné.....

propriétaire du cheval.....

autorise M.....

à participer aux épreuves du concours de la Maniabilité du dimanche 4 juin 2017 avec
mon cheval :

Date et signature :